



DU MARDI 12 JUIN 2018

Présents : Mmes DUREUIL-BOULLIER, LOPEZ, MILLAN, VALLÉRIE - MM LAIGNEL, BÉNARD, LE GRAND, POINTE

Pouvoirs : Mme BOURDELLÈS donne pouvoir à Mme DUREUIL-BOULLIER

M BRIBET donne pouvoir à M BÉNARD

M DUCLOS donne pouvoir à M LE GRAND

M DELAFOSSE donne pouvoir à Mme LOPEZ

M LANDREIN donne pouvoir à Mme VALLÉRIE

M GUIVARC'H donne pouvoir à M LAIGNEL

Absent excusé : M LE TIRANT

Secrétaire de séance : Mme Céline DUREUIL-BOULLIER

La séance s'ouvre à 20h30

Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du mardi 15 mai 2018 à l'unanimité

M le Maire propose de modifier l'ordre du jour en retirant 2 délibérations : n°2 : modification du temps de travail des agents de l'école et n° 6 : avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée d'agglomération côté Gavrus sur la RD214 suite à la nouvelle programmation, et en ajoutant la délibération n° 8 non prévue à l'ordre du jour adoptée à l'unanimité : effacement de dette.

DELIBERATIONS

1. **Attribution des lots dans le cadre des travaux d'extension de la salle polyvalente et de la réfection du système de chauffage, de l'isolation thermique et acoustique de la salle existante suite à l'analyse des offres par Borey Architectes Associés**

- Lot 1 : Démolition, terrassement, gros œuvre

L'entreprise LBT est retenue pour un montant de 123.970,70 € HT. Vote : unanimité

- Lot 2 : Charpente

L'entreprise UP STRUCTURE est retenue pour un montant de 12.265,39 € HT. Vote : unanimité

- Lot 3 : Couverture

L'entreprise DELAUBERT est retenue pour un montant de 29.176,38 € HT. Vote : unanimité

- Lot 4 : Menuiseries extérieures, serrureries

L'entreprise CTIBAT est retenue pour un montant de 35.718,00 € HT.

Une attention particulière sera apportée au respect du délai de livraison et de mise en œuvre

Vote : 11 pour, 2 abstentions, 1 contre

- Lot 5 : Menuiseries intérieures

L'entreprise MBHN est retenue pour un montant de 19.100,00 € HT. Vote : unanimité

- Lot 6 : Plâtrerie

L'entreprise MBHN est retenue pour un montant de 16.000,00 € HT. Vote : unanimité

- Lot 7 : Faux plafonds

L'entreprise GUERAULT est retenue pour un montant de 2.617,20 € HT. Vote : unanimité

- Lot 8 : Sols collés

L'entreprise DELOBETTE est retenue pour un montant de 8.800,00 € HT. Vote : unanimité

- Lot 9 : Peinture

L'entreprise GILSON est retenue pour un montant de 9.450,00 € HT. Vote : unanimité

- Lot 11 : Electricité

L'entreprise INSTAL ELEC est retenue pour un montant de 34.455.60 €HT. Vote : unanimité

- Lot 12 : Chauffage Ventilation Plomberie

L'entreprise LEBRETON est retenue pour un montant de 45.283,18€HT. Vote : unanimité

La date de livraison des menuiseries extérieures dans la salle existante est fixée au 31/08/2018 et la livraison définitive avec extension est prévue pour le 20 février 2019. Une application de pénalités aux entreprises en cas de livraison après soit le 31/08/2018, ou le 20/02/2019, sera appliquée.

2. Modification du temps de travail des agents de l'école (agents techniques et ATSEM)

Report au conseil municipal du mois de juillet 2018

3. Subvention à l'Association Familles Rurales d'Evrecy pour le fonctionnement du Centre de Loisirs

37 enfants de la commune de Baron sur Odon pour 448 jours au total vont au centre de Loisirs d'Evrecy. M le Maire propose une subvention de 1000 euros à l'Association pour le fonctionnement du centre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour une subvention de 1000 euros à l'Association Familles Rurales d'Evrecy pour le fonctionnement du centre de Loisirs.

Vote : unanimité

4. Nom des rues du lotissement du Pré d'Oisy

M le Maire explique qu'il est nécessaire dénommer les rues du lotissement du Pré d'Oisy : chemin des Pallières, chemin des Chapelains, chemin du Long Bois, chemin de la Fosse aux Comtes.

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et considérant l'intérêt culturel que présente la dénomination des voies nouvelles, le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, les 4 noms de rues citées ci-dessous suivant le plan annexé et présenté par la commission, et charge M le Maire de communiquer cette information aux services de la Poste.

- | | |
|-------------------------|----------------------------------|
| 1. Chemin des Pallières | 3. Chemin des Chapelains |
| 2. Chemin du Long Bois | 4. Chemin de la Fosse aux Comtes |

5. Accord pour l'adhésion de la commune d'Esquay Notre Dame au SIGRSO

M le Maire expose que par délibération du 5 avril 2018, la commune d'Esquay Notre Dame a sollicité son adhésion au Syndicat Intercommunal de Gestion du Restaurant Scolaire de l'Odon, sis à Fontaine Etoupefour (43 route de Baron) à compter du 01/09/2018, après un fonctionnement en convention depuis septembre 2017.

Dans sa séance du 22 mai 2018, le Conseil Syndical du SIGRSO, a accepté cette adhésion.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que notre commune se prononce à son tour sur cette adhésion.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion de la commune d'Esquay Notre Dame au SIGRSO avec effet au 01/09/2018.

Vote : unanimité

6. Avenant au contrat de maitrise d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée d'agglomération côté Gavrus sur la RD214 suite à la nouvelle programmation

Report sans date.

